

**REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR ANDRE PARRAT, DEPUTE DU GROUPE CS-POP ET VERTS, INTITULEE "QUEL AVENIR SELON LE CANTON POUR LA « VILLA MUELLER » ET L'ANCIEN COUVENT DES CAPUCINS SIS AU CŒUR DE DELEMONT ?" (N°2669)**

Les deux sites en question se situent au centre de la ville de Delémont, le Gouvernement confirme qu'ils offrent à l'Etat un potentiel de développement stratégique important pour l'implantation de nouvelles infrastructures.

**« Villa Müller », Route de Bâle 17**

Depuis son entrée en souveraineté, la République et Canton du Jura (RCJU) est propriétaire de la parcelle No 949 située à l'ouest de l'Hôtel Le National et sur laquelle on trouve actuellement un parking. La parcelle voisine No 950, occupée par la « Villa Müller », a été acquise par l'Etat en 1992. Ainsi, la surface totale cumulée de ces deux parcelles est de 3'675 m<sup>2</sup>. Ce site offre dès lors une réserve foncière importante avec une localisation stratégique. Longtemps il a été réservé pour la future construction d'un bâtiment administratif centralisé qui devait réunir plusieurs services de l'Administration cantonale jurassienne (ACJU). Toutefois, les options stratégiques retenues par le Parlement et le Gouvernement ont plutôt réorientées l'implantation des diverses unités administratives (UA) de l'ACJU vers une organisation multi-sites, soit des UA reliées en réseau et principalement situées aux alentours de la vieille ville de Delémont.

Depuis que l'Etat en est propriétaire, la Villa Müller a accueilli, à titre provisoire, plusieurs UA. Dans un premier temps, on y trouvait la Police cantonale, puis EXPO.02 et finalement le Bureau de l'égalité (EGA) jusqu'en 2006. En 2005, un projet d'implantation définitive d'une ou plusieurs UA de l'ACJU a été étudié par le Gouvernement. Le budget nécessaire pour une transformation et rénovation notable était alors estimé à plus de CHF 500'000.-. Finalement ce projet de rénovation a été abandonné par le Gouvernement car de nouvelles options stratégiques auraient pu voir le jour sur ce site (par ex. projet ECOPOLE). Cependant, depuis le départ de l'EGA, ces locaux ont constamment été occupés. D'ailleurs actuellement, on y trouve le Service d'accueil extrascolaire de Delémont.

Le Gouvernement reconnaît qu'aucun projet de développement n'est actuellement prévu à moyen terme sur le site en question. Toutefois, il rappelle que l'Etat et la Commune de Delémont sont propriétaires de deux grandes parcelles à proximité immédiate au sud, à savoir celle du « Garage Le Ticle » et de l'« Ancienne Brasserie Warteck ». Comme cela a déjà été annoncé, c'est sur ces dernières que pourrait se réaliser le projet LE TICLE. Pour rappel, les études menées jusqu'à ce jour seront présentées prochainement au public. Ce projet, en cours de développement, est établi sur la base d'un partenariat public-privé et prévoit la construction d'un complexe immobilier qui réunit des surfaces commerciales, des logements et surtout, pour ce qui concerne la partie « publique », le projet du Centre régional de création artistique (CREA).

Par conséquent, tant que l'avenir du site « Ticle/Brasserie » n'est pas décidé, il apparaît inopportun d'arrêter le sort du site de la « Villa Müller ». En effet, selon la réglementation en vigueur, ce dernier offre un potentiel de construction important avec plus de 8'000 m<sup>2</sup> de surface brute de plancher constructible à un endroit très stratégique de la ville de Delémont. Ainsi il est

réaliste de penser que des synergies entre les deux sites puissent encore apparaître si le projet LE TICLE venait à se réaliser.

En conclusion, le Gouvernement n'a actuellement pas l'intention de se dessaisir de ce bien et par conséquent d'envisager l'accueil de crèches à cet endroit.

### **« Ancien couvent des Capucins » - Faubourg des Capucins 2**

Ce site a également une position stratégique au sein de la ville de Delémont. Cet ancien couvent date de 1630 ; il a été transformé à la fin du 18ème siècle pour accueillir d'abord l'Ecole normale jusqu'en 1981, puis l'Ecole de culture générale jusqu'à ce jour. Selon les projets en cours et prévisions actuelles, la Division santé-social-arts (DIVSSA) du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) devrait y rester jusqu'en 2018 ou 2019. En effet, la disponibilité du site à d'autres affectations dépend directement de la réalisation de l'étape 2 du projet du complexe scolaire du CEJEF à la Rue de l'Avenir 33 à Delémont (construction du bâtiment 2 et rénovation du bâtiment 3 existant – Projet CARTO 23).

Après le départ de la DIVSSA du CEJEF, il est prévu de rénover et de transformer les bâtiments pour permettre l'accueil de plusieurs unités administratives de la République et Canton du Jura, non encore définies à ce jour. Ce site offre près de 2'200 m2 de surfaces utiles de plancher à exploiter. Toutefois et compte tenu de son caractère historique, cette propriété, inscrite au répertoire des biens culturels de la RCJU, n'offre que peu de possibilités d'agrandissements ou d'interventions notables sur les bâtiments existants. Le Gouvernement reconnaît ses qualités et en particulier celles de son parc qui devrait être mis en valeur.

En conclusion, le Gouvernement confirme ce qu'il a déjà communiqué officiellement au Conseil communal de Delémont en avril dernier, à savoir qu'ici également, l'Etat n'envisage pas de se séparer de ce bien immobilier à moyen terme.

Delémont, le 2 septembre 2014

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
le chancelier d'Etat

  
Jean-Christophe Kübler